



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015  
18 heures 30

-----

FL/MG

N° 001901

Pôle Prévention -  
demande de  
subvention pour  
l'action cellule de  
veille éducative  
auprès des  
partenaires du contrat  
de ville.

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme Isabelle VICO (2<sup>ème</sup> Adjoint), M. André LECOURT (3<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Emilie SIAS (4<sup>ème</sup> Adjoint), M. Cédric MAROS (5<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. Yannick BONNET (9<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : 0

**ABSENTS** : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La lutte contre toutes les formes de violence et de délinquance en milieu scolaire figure au premier rang des objectifs de la municipalité d'Apt. Cette dernière, au travers de la mutualisation des moyens et des compétences de ses différents services, entend apporter des réponses rapides et appropriées à ces actes.

Une telle démarche ne peut aboutir sans un travail partenarial fondé sur une collaboration réactive et régulière :

- d'une part entre le service prévention de la Ville d'Apt et les équipes pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré (M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, les Directeurs des écoles Giono, Bosco et St Exupéry, le corps enseignant de ces écoles dans son ensemble),
- d'autre part, concernant l'analyse et le traitement de situations liées à la violence, les incivilités, le décrochage scolaire et l'absentéisme, en termes de prévention, de soutien et d'accompagnement auprès des familles.

Depuis 2013, la commune d'Apt a mis en place avec l'Education Nationale, par voie de convention, un dispositif de veille éducative au sein des écoles primaires publiques de la ville, conjointement entre les équipes pédagogiques desdites écoles et le service municipal de prévention, à travers :

- des cellules de veille éducative,

- dans certaines situations et selon la problématique de l'élève concerné, la participation d'un agent municipal, éducateur spécialisé, aux équipes éducatives.

Vous trouverez en annexe le bilan de cette action.

Elle a pour objectifs :

- de coordonner les actions des équipes pédagogiques des écoles et du service municipal de prévention face aux phénomènes de violence, d'incivilités, de décrochage scolaire et d'absentéisme aussi bien à l'intérieur des écoles précitées, qu'à l'extérieur,

- de prendre en charge sans délai les élèves des écoles primaires éprouvant ou posant des difficultés entrant dans les champs précités, en accord avec les familles, afin d'élaborer un plan d'accompagnement personnalisé, ou de conseiller les familles en les orientant vers des services de la sphère médico-sociale dédiés.

Il vous est proposé de conclure à nouveau une convention, dont le projet est joint en annexe, entre l'Inspection de l'Education Nationale pour le 1<sup>er</sup> degré et la Mairie d'Apt pour l'ensemble de l'année scolaire 2015/2016.

Cette convention ne permet aucunement au Pôle Prévention d'intervenir de quelque façon dans les prises de sanctions éventuelles ou les décisions internes des équipes pédagogiques.

Celle-ci doit seulement permettre à ce dernier d'agir en amont dans le cadre des Cellules de Veille Educative, et en aval dans le suivi de l'élève en termes de prévention à l'extérieur de l'établissement et en accord avec les familles, ou dans la proposition d'orientation des élèves vers des services dédiés à la situation de l'enfant.

Ce partenariat entre la Ville d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale n'a fait l'objet d'aucune demande de subvention depuis son instauration en 2013.

Or, dans le cadre du contrat de ville approuvé par délibération du 23 juin 2015, l'une des thématiques retenues pour le quartier prioritaire de la Ville d'Apt concerne la jeunesse, la parentalité et l'éducation.

Les enjeux sont de permettre la réussite scolaire et réduire le décrochage scolaire, d'améliorer le bien-être des enfants et jeunes dans le quartier, d'améliorer l'implication des parents vis-à-vis des problèmes de leurs enfants dans le domaine de la scolarité et de leur bien-être en général.

L'action Cellule de Veille Educative, qui s'inscrit pleinement dans ces objectifs, est donc présentée aux financements du Contrat de Ville, pour l'année 2015.

Le plan de financement prévisionnel de cette action pour l'année 2015 est le suivant :

Ville d'Apt - autofinancement	3.000 €
Etat (Acsé)	1.100 €
Conseil Régional PACA – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	1.100€
Conseil Départemental de Vaucluse – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	1.100 €
<b>TOTAL</b>	<b>6.300 €</b>

Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider l'action Cellule de veille éducative,
- De valider le projet de convention à intervenir entre l'Inspection de l'Education nationale pour le 1<sup>er</sup> degré et de la commune,
- D'approuver le dépôt des dossiers de demandes de subventions aux partenaires financeurs, dans le cadre de la Politique de la Ville
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le contrat de ville 2015-2020 d'Apt, approuvé par délibération du 23 juin 2015,

Considérant que les actions visant à favoriser la réussite scolaire sont susceptibles d'être subventionnées dans le cadre de la Politique de la Ville,

Valide la mise en œuvre de l'action « Cellule de veille éducative »

Autorise Madame le Maire à solliciter au titre de la politique de la ville toute demande de subvention concernant l'action, à savoir :

- **1.100 €** au titre de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (Acsé),
- **1.100 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Régional PACA sur les Volets Prévention et Education,
- **1.100 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Départemental du Vaucluse, sur les Volets Prévention et Education,

DIT que les sommes nécessaires au financement de l'action Cellules de Veille Educative sont inscrites au budget 2015.

AUTORISE Madame le Maire ou l' élu délégué à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**